

Marché hebdomadaire : tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2012

Le rapporteur,

☛ indique au conseil municipal que la commission paritaire du marché, qui s'est réunie le lundi 28 novembre dernier, propose :

- de porter de 0,93 € à 0,95 € le tarif du mètre linéaire pour l'occupation du domaine public, le jour du marché, par les commerçants dont la présence est régulière. Le paiement s'effectuera trimestriellement, à terme échu, par titre de recette ;
- de porter de 1,32 € à 1,35 € le tarif du mètre linéaire pour l'occupation du domaine public, le jour du marché, par les commerçants de passage.
- de porter le prix du branchement aux bornes électriques de 1,02 € à 1,04 € pour les commerçants de passage.
- de porter le tarif forfaitaire trimestriel du branchement aux bornes électriques de 12,18 € à 12,41 € pour les commerçants abonnés. Pour ces derniers le règlement s'effectuera, à terme échu, par titre de recettes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE :

les propositions de tarification et les modalités de recouvrement, présentées ci-dessus par le rapporteur, qui seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : à l'unanimité